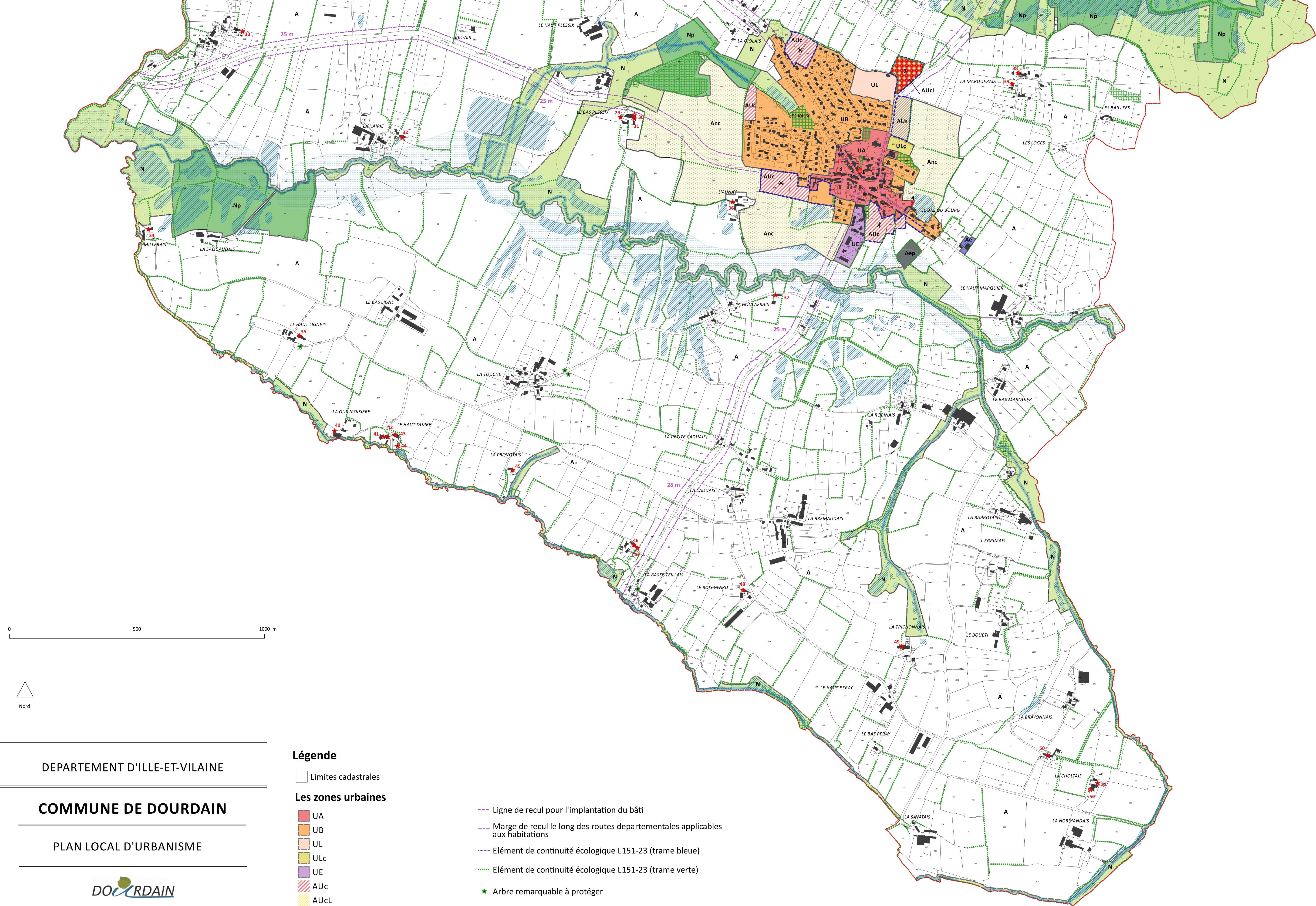


DEPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE

COMMUNE DE DOURDAIN

PLAN LOCAL D'URBANISME



RÈGLEMENT / documents graphiques

1

2

3

Échelle 1/5 000ème

Légende

Limites cadastrales

Les zones urbaines

- UA
- UB
- UL
- ULc
- UE
- AUc
- AUcL
- AUs

Les zones agricoles

- A
- Anc
- Ae
- Aep

Les zones naturelles constitutives de la trame verte et bleue

- N
- Np

- Ligne de recul pour l'implantation du bâti
- Marge de recul le long des routes départementales applicables aux habitations
- Elément de continuité écologique L151-23 (trame bleue)
- Elément de continuité écologique L151-23 (trame verte)
- Arbre remarquable à protéger
- Les changements de destination
- Zone Inondable
- Zone humide
- Corridor de protection de 5 mètres autour des cours d'eau
- Espace boisé classé
- Terrain cultivé et espaces non bâtis nécessaires au maintien des continuités écologiques
- Secteur comprenant des Orientations d'Aménagement
- Secteur de mixité sociale

Les emplacements réservés

| N° | Surface ou emprise | Nature                                                           | Bénéficiaire |
|----|--------------------|------------------------------------------------------------------|--------------|
| 1  | 354 m2             | Aggrandissement de l'école                                       | Commune      |
| 2  | 10 162 m2          | Création d'un équipement public et/ou réaménagement du carrefour | Commune      |
| 3  | 2 m                | Création d'un chemin piéton                                      | Commune      |
| 4  | 210 m2             | Création d'un terrain de boule                                   | Commune      |